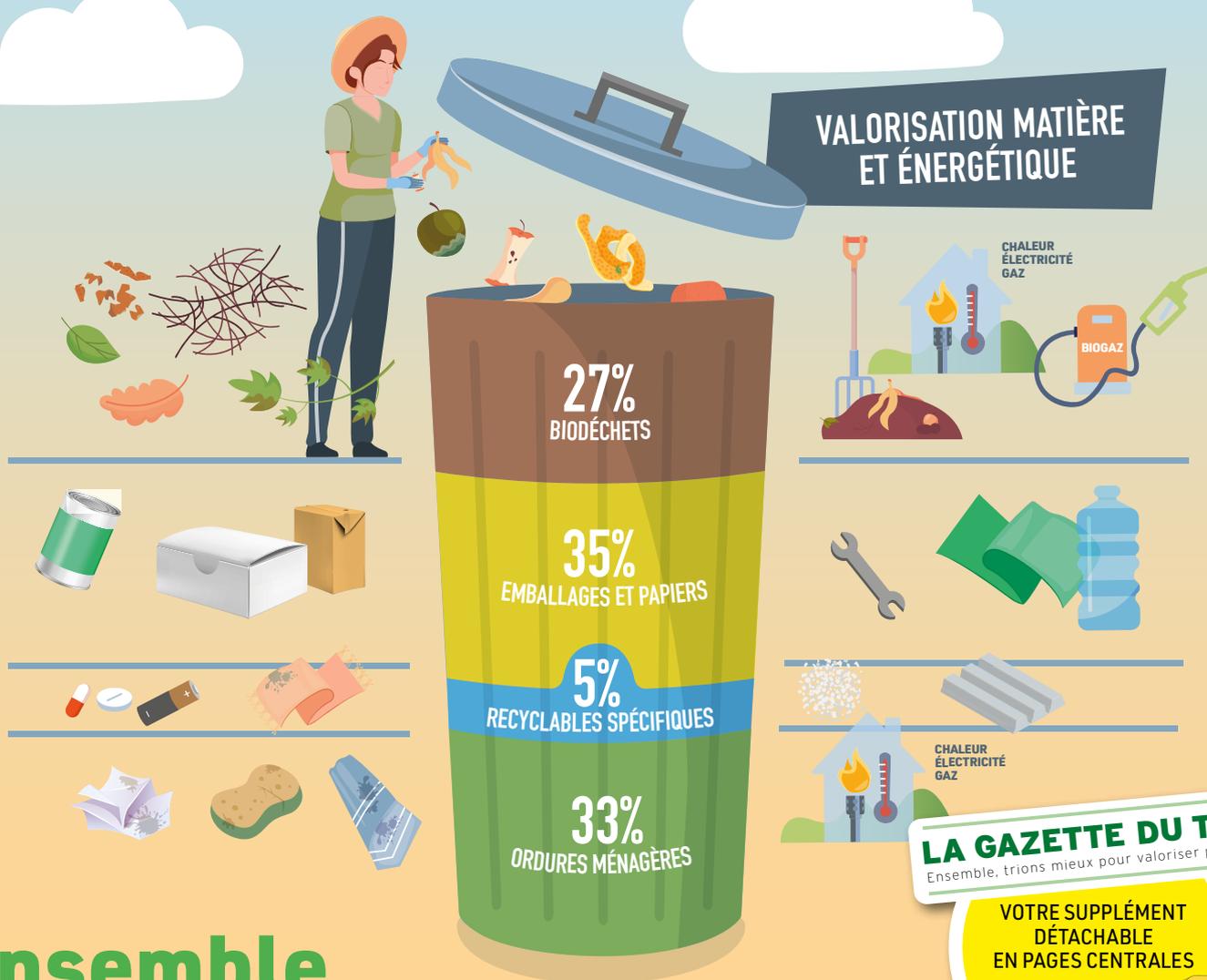




# Salamandre

LE MAGAZINE QUI TRAITE DE VOS DÉCHETS & DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

## VALORISATION MATIÈRE ET ÉNERGÉTIQUE



**LA GAZETTE DU TRI**  
Ensemble, trions mieux pour valoriser plus !  
n°4

VOTRE SUPPLÉMENT DÉTACHABLE EN PAGES CENTRALES



## Ensemble, trions nos biodéchets !



**Actualités**  
*Vers le renouvellement du contrat de DSP de l'UVE*



**Dossier**  
*Une nouvelle obligation pour les biodéchets*



**Portrait**  
*Elsa Lévêder, Chargée de mission économie circulaire*



**Europe**  
*Mieux exploiter les biodéchets : enjeux et solutions*



## 04 Actualités **Renouvellement de la DSP : vers une seconde ligne de four à l'UVE**

Profitant du renouvellement de la Délégation de Service Public, le syndicat travaille à l'éventualité d'implanter une seconde ligne de four à l'horizon 2026.



## 06 Dossier **Biodéchets : une nouvelle réglementation**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) rend obligatoire le tri à la source pour tous les producteurs.



## 09 La Gazette du tri **La bouteille en plastique PET à l'honneur**

Particulièrement résistant et léger, ce matériau garantit la sécurité alimentaire de nos bouteilles transparentes d'eau, de sodas et autres boissons. Toutefois, il est à usage unique et polluant lors de sa production. D'où l'importance, une fois vide, de le valoriser en le recyclant.



## 13 Focus **Biodéchets : le SIVERT se mobilise !**

La volonté de développer la valorisation organique demeure une priorité des élus du SIVERT, en collaboration avec ses cinq structures adhérentes ayant la compétence collecte, en amont du recyclage matière et de la valorisation énergétique.



## 14 **Le point sur**

Les résultats du plan de suivi de l'environnement de l'UVE Salamandre.



## 15 **Portrait** Elsa Lévéder, Chargée de mission économie circulaire



La Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire s'inscrit dans une perspective de valorisation des matières organiques et dans la réduction de la production des déchets.

## 16 **Europe** Biodéchets : une filière d'avenir en Europe

La lutte contre le changement climatique et la nécessité d'assainir les sols étant une priorité pour l'Europe, la commission européenne énonce des règles ambitieuses en matière de tri et de valorisation de ces biodéchets.



## 18 **Eco-juniors** Le sol, source de vie

En compostant les déchets de cuisine et du jardin, on ne fait que reproduire le cycle naturel. On obtient un fertilisant naturel pour le potager ou les plantations qui sentent bon la terre des bois.



## 20 **Votre service de collecte**

L'édito de votre syndicat de collecte.





**L'un des axes de la stratégie environnementale européenne concerne les déchets, avec un double objectif : diminution des quantités produites et valorisation maximale (matière puis énergétique).** Ainsi le tri à la source des biodéchets jusqu'à présent peu ou pas organisé, devient cette année un sujet législatif d'actualité. En France, cette obligation ne concernait jusqu'à présent que les gros producteurs. Cependant, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire de 2020 (Loi AGECE), l'a étendu à tous les producteurs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La marge de progression pour réduire et valoriser les biodéchets est importante puisqu'ils représentent encore près d'un tiers du contenu des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en France. Composés de plus de 70 % d'eau, ces déchets ont une efficacité énergétique faible. **L'objectif est donc d'augmenter leur collecte, pour en faire de la matière organique qui nourrit les sols. C'est pourquoi le SIVERT, avec les intercommunalités qui organisent la collecte, accompagne le déploiement des composteurs individuels, plus de 20 000 composteurs ont été distribués sur son territoire.**

**Il s'agit pour le SIVERT de déployer le tryptique : réduction des déchets à la source puis valorisation organique (biodéchets) et matière (emballages et papiers) puis enfin la valorisation énergétique des déchets restants.** Ainsi, parmi les solutions de valorisation, le compostage et la méthanisation offrent le double bénéfice de produire des fertilisants naturels et de l'énergie renouvelable grâce à la méthanisation. Toutefois, le succès de leurs déploiements dépend de l'efficacité du tri à la source avant même d'envisager leur traitement. En la matière, les moyens sont variés (compostage de proximité, partagé, collecte séparée...) et doivent être adaptés aux spécificités des territoires.

Dans cette perspective, un focus vous est proposé sur la mobilisation du syndicat qui poursuit ses efforts en la matière (lombricomposteur, solutions de traitement à plus grande échelle, expérimentation...).

Vous découvrirez également le quatrième numéro du supplément détachable « La Gazette du tri ». Pour cette édition, les bouteilles en plastique PET sont à l'honneur. Aujourd'hui, le Polyéthylène Téréphtalate (PET) est le matériau le plus utilisé pour la fabrication des bouteilles d'eau alors que son impact environnemental est bien supérieur à l'eau du robinet. Particulièrement résistant, léger et inaltérable, il est toutefois 100 % recyclable. Mais malgré sa capacité de valorisation, le PET finit encore trop souvent dans la nature où il peut mettre des centaines d'années à se décomposer.

Le portrait de cette édition est consacré à Elsa Lévêder, chargée de mission économie circulaire à la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire.

Vous trouverez également toute l'actualité du SIVERT : un point d'étape sur le renouvellement de la Délégation de Service Public de l'Unité de Valorisation Énergétique Salamandre en 2026 ainsi que l'ouverture du circuit de visite du centre de tri Anjou Tri Valor.

**Je vous souhaite une excellente lecture de ce SALAMANDRE, et vous transmets ainsi qu'à vos proches les meilleurs vœux de toute l'équipe du SIVERT pour 2024. Vœux de Santé, de réussite dans vos projets et de fraternité au sein de nos territoires.**

**Jean-Luc DAVY**  
Président du SIVERT de l'Anjou



# L'actu locale et nationale des déchets et de l'énergie

### RENOUVELLEMENT DE LA DSP : vers une seconde ligne de four à l'UVE

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) a pour objectif de réduire de 50 % les tonnages enfouis en 2025 tandis que, depuis 2021, la hausse des coûts de collecte et de traitement liés à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) impacte les dépenses du budget des collectivités. Grâce aux hautes performances environnementales de l'Unité de Valorisation Énergétique, en particulier en matière de traitement des fumées et de production énergétique, le SIVERT de l'Anjou maîtrise cette hausse et bénéficie de la TGAP la plus faible, 12€ HT/t en 2023. Le contexte réglementaire et économique rend donc la valorisation énergétique plus attractive que les installations de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDND), usuellement appelées décharge, dont le niveau de TGAP est de 53€ HT/t en 2023. De plus, la diminution des capacités d'enfouissement conforte cette situation.

Dans ce contexte, Angers Loire Métropole, la Communauté de Communes du Pays Sabolien et Tours Métropole ont

sollicité le SIVERT pour un partenariat. Profitant du renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) et selon le principe de solidarité territoriale, le syndicat travaille sur l'éventualité d'implanter une seconde ligne de four de 80 000 t/an environ de déchets à l'horizon 2026 et en doublant la production énergétique. La faisabilité du projet étant actée, la création d'un Groupement d'Autorité Concédantes (GAC) est examinée afin de mettre en œuvre un véritable projet de coopération entre ces territoires et les 5 structures adhérentes du SIVERT. Ces dernières délibéreront sur le principe du GAC fin 2023/début 2024. L'objectif à travers ce groupement est d'organiser les relations, notamment juridiques et économiques, avec un coût à la tonne dédié pour un optimum énergétique.

L'enjeu du renouvellement de la DSP est également de consolider les modèles économiques et énergétiques actuels. La négociation contractuelle est tournée vers la complémentarité des filières. Ainsi, comme le coût de traitement est proportionnel aux tonnages entrants,



Projet d'extension du site de l'UVE Salamandre à l'horizon 2026 (à date)

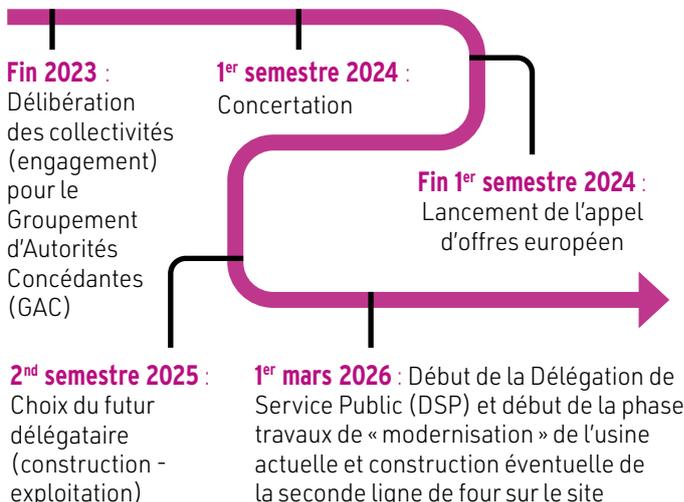
Terrain supplémentaire possible (prévu par le PLU) pour le déploiement de certaines fonctionnalités (mâchefers, tri des encombrants...)

mieux les habitants du SIVERT trient, plus ils diminuent la quantité des déchets produits et plus le coût de traitement sera maîtrisable. Par ailleurs, le contexte économique encourage le SIVERT à développer un nouveau modèle de valorisation, afin non seulement d'optimiser le coût à la tonne des déchets, mais aussi d'anticiper les enjeux de la transition énergétique à venir. La production d'hydrogène à partir de l'énergie produite sur site, en particulier comme moyen de stocker l'énergie, fait partie de la réflexion engagée. Elle viendrait en complément de la production d'électricité, de vapeur et de gaz.

#### LA CONCERTATION PUBLIQUE POUR UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

Afin de créer les conditions d'un débat transparent et ouvert sur le projet de renouvellement de la DSP, des réunions publiques seront proposées aux citoyens au cours du premier semestre 2024. Elles donneront l'opportunité de re/découvrir les différentes thématiques relatives à la transition énergétique et à la valorisation des déchets sur le territoire du SIVERT de l'Anjou. Cette concertation préalable répond à une forte volonté politique portée par les élus du comité syndical dès le début du projet initial. Ainsi, l'ensemble des mesures environnementales sont consultables sur [sivert.fr](http://sivert.fr), le journal Salamandre apporte régulièrement des informations sur le fonctionnement du SIVERT, le circuit de visite ouvert à tous reçoit près de 2 500 visiteurs par an...

#### RENOUVELLEMENT DE LA DSP : LES GRANDES ÉTAPES À VENIR\*



\* échéances prévisionnelles

# LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE D'ANJOU TRI VALOR : vivez une expérience unique au cœur du tri !



Le nouveau centre de tri Anjou Tri Valor, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, ouvre ses portes aux visiteurs. Tout comme l'UVE Salamandre, le centre de tri est équipé d'un circuit de visite pédagogique qui permet d'accueillir les scolaires, à partir du CE2, et le grand public (particuliers, associations, institutionnels...). Que deviennent vos emballages et papiers une fois triés ? Comment fonctionne le centre de tri ? Comment mieux trier et réduire vos déchets ? L'objectif du parcours pédagogique est de proposer à un large public un regard inédit au cœur de vos déchets recyclables. Parcours immersif, vidéo, manipulation... autant de ressources pédagogiques et ludiques afin de vous aider à vous familiariser et à mieux comprendre les enjeux autour du tri des emballages et des papiers ainsi que le procédé de traitement.

## DÉROULEMENT DE LA VISITE

Trois espaces de visite sont accessibles, en autonomie ou avec un guide SIVERT et/ou de la collectivité. En fonction du nombre de visiteurs, une rotation des groupes est prévue pour les découvrir :

### Espace A : Réduire, trier et valoriser nos déchets

Jeter moins, c'est possible ! Des gestes simples permettent de limiter nos déchets et ainsi de préserver nos ressources naturelles. Vous avez une place essentielle dans la chaîne du recyclage. Comment trier

et que se passe-t-il une fois vos déchets séparés au centre de tri ?

### Espace B : Entrer dans le process

Le centre de tri sépare les déchets recyclables issus de la collecte sélective, matière par matière, en vue de leur recyclage. Les déchets vont subir toute une série d'étapes de tri.

### Espace C : Faire durer nos objets

Changeons de regard sur nos objets avant qu'ils deviennent des déchets ! Comment les transformer, les réutiliser, leur trouver de nouveaux usages ?

## VISITES SCOLAIRES

La visite du centre de tri Anjou Tri Valor est reliée à de nombreux aspects des programmes scolaires. Le centre de tri Anjou Tri Valor poursuit, à travers ce circuit pédagogique, plusieurs objectifs :

- Assurer la complémentarité des thématiques abordées (déchets, citoyenneté, éco-consommation...),
- Développer le sens de l'intérêt général,
- Proposer des approches pédagogiques variées et transversales.

Un carnet de visite accompagne les scolaires de CE2-Cycle 3 durant la visite pédagogique. Il guide les élèves sur les trois espaces de visites à travers des questions et des engagements à compléter tout au long de la découverte.



Un livret pédagogique est transmis aux enseignants de CE2-Cycle 3 et de collège-lycée. Ils sont conçus comme un véritable outil d'accompagnement aux visites avec des

informations pratiques pour préparer au mieux la visite, des fiches préparatoires à réaliser avant la visite et des éléments pour prolonger la réflexion en classe après la visite.

## MODALITÉS DE VISITE

> **Durée de la visite** : 1h50

> **Nombre de visiteurs maximum** : 54  
(en 3 groupes de 18 personnes, accompagnateurs compris)

> **Ouverture** :

Semaines paires : les jeudis et vendredis  
Semaines impaires : les lundis, mardis et mercredis

Vacances scolaires (sous réserve)

> **Tarif** : Visite gratuite

> **Réservation** : Sur inscription uniquement

Contactez le SIVERT de l'Anjou à : paulin.papin@sivert.fr ou 02 41 82 58 24



## ALERTE SÉCURITÉ !

Les bacs de tri c'est uniquement pour les emballages et les papiers !\* Seuls les emballages vides de tout contenu doivent être mis dans les bacs de tri. Nous constatons une augmentation des cartouches contenant du gaz (camping, siphon chantilly, recharge eau pétillante, recharge bricolage / cuisine...).

Le centre de tri n'est pas adapté pour les recevoir en raison des risques d'explosion ou d'incendie. Ces incidents endommagent les équipements de tri, provoquent un arrêt momentané du centre de tri mais surtout entraînent des conséquences sur la sécurité des agents. Quand ils peuvent être retirés à temps, leur évacuation et leur élimination ont un coût pour la collectivité. Les emballages contenant encore du gaz ou sous pression doivent être pris en charge par les commerces qui les ont vendus ou déposés en déchèterie\*\*.

Ce type de contenant n'a rien à faire dans les poubelles jaunes ou dans les conteneurs à emballages/papiers.

\* En mélange ou en collecte séparée selon votre collectivité

\*\* Renseignez vous auprès de votre collectivité



## ENVIE DE DÉCOUVRIR L'UNITÉ SALAMANDRE ?

Inscrivez-vous dès maintenant aux visites programmées :

- samedi 16 mars 2024, de 14h à 16h
- samedi 25 mai 2024, de 10h à 12h

La visite est guidée, gratuite pour les particuliers et dure 2 heures.

**Inscription obligatoire au 02 41 82 58 24,**

**via [www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)**

**ou [paulin.papin@sivert.fr](mailto:paulin.papin@sivert.fr)**

Nombre de places limité.

Vous pouvez également prendre contact pour d'autres dates le reste de l'année, du lundi au vendredi sur rendez-vous, en fonction du planning des groupes.

# Biodéchets : une nouvelle réglementation

28,4 millions de tonnes de biodéchets sont produits en France chaque année, dont 18 millions par les ménages. Les biodéchets sont des déchets biodégradables pouvant être décomposés naturellement par des micro-organismes vivants, tels que les restes alimentaires et les déchets verts du jardin. Pour aller vers une valorisation maximale des déchets, la réglementation met tous les producteurs à contribution. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGECE) rend obligatoire leur tri à la source. L'enjeu est de détourner ce gisement important en le redirigeant vers des filières de valorisation matière, grâce au compostage et à la méthanisation. Les collectivités ont en charge la mise en œuvre de cette mesure pour les citoyens et leurs propres déchets. Elles doivent identifier les solutions les plus pertinentes, adaptées au territoire et à l'habitat, et idéalement travailler en synergie avec les entreprises soumises à l'obligation. La réponse ne peut être la même dans un quartier issu d'une agglomération et dans une commune rurale.

## L'obligation de tri à la source, tous concernés !

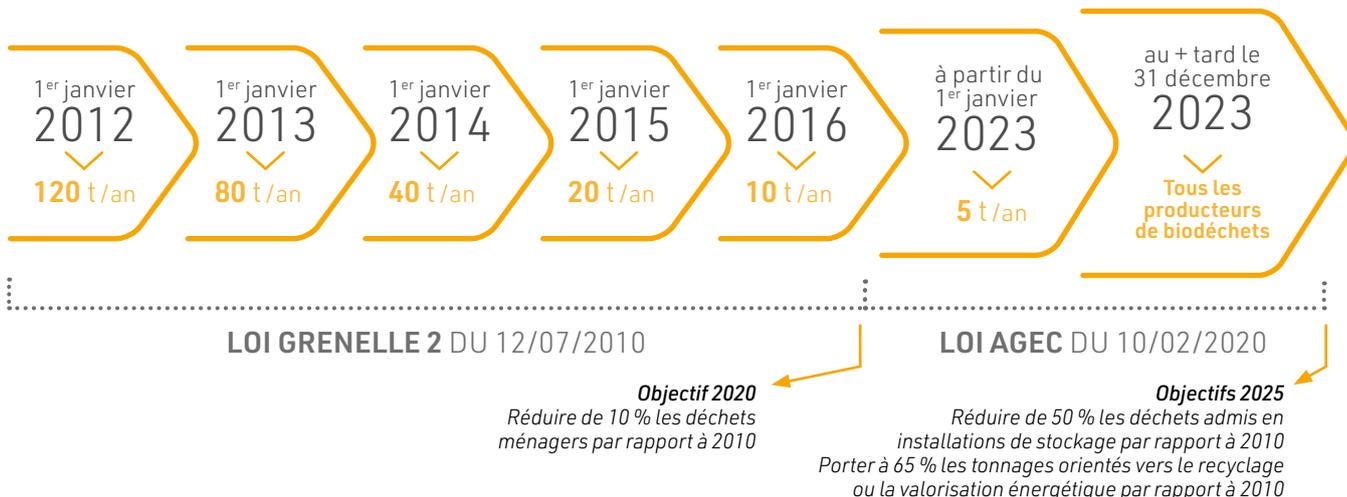
*Une volonté nationale de plus en plus ambitieuse vise à réduire les déchets et optimiser leur valorisation et plus spécifiquement les biodéchets qui représentent un tiers de nos poubelles à ordures ménagères. La loi AGECE impose une diminution drastique des déchets non dangereux : 50 % en 2025 (par rapport à 2010).*

En France, le tri à la source des biodéchets ne concernait jusqu'à présent que les « gros producteurs » (entreprises d'espaces verts, grande distribution, industries agroalimentaires...). Depuis la loi Grenelle 2 de 2012, ils doivent trier leurs biodéchets séparément des autres déchets et les valoriser. Les seuils annuels s'appliquant aux professionnels ont diminué progressivement, passant de 120 tonnes annuelles à 5 tonnes au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (l'équivalent de 140 repas/jours environ en restauration commerciale). À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des biodéchets à la source devient une obligation pour tous, quel que soit le volume produit et quel que soit le type de producteurs, y compris les ménages. Les collectivités doivent donc proposer une solution aux citoyens pour leurs biodéchets, tout en intégrant le bilan carbone et en optimisant les coûts.

### POURQUOI UN TRI DIT « À LA SOURCE » ?

Il existe un tri des déchets organiques, à partir des Ordures Ménagères Résiduelles jetées en mélange dans les poubelles. Ce traitement est réalisé par des usines de Tri Mécano-Biologiques (TMB). Ces usines visent à faciliter le tri mais elles ont connu de nombreuses difficultés voire des échecs : compost inutilisable car pollué, incidents industriels, coûts élevés... L'article 90 de la loi AGECE prévoit que, pour recourir au tri Mécano-Biologique, les collectivités locales doivent désormais démontrer qu'elles ont d'ores et déjà généralisé le tri à la source des biodéchets sur leur territoire, ce qui de fait limite l'intérêt du TMB.

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS



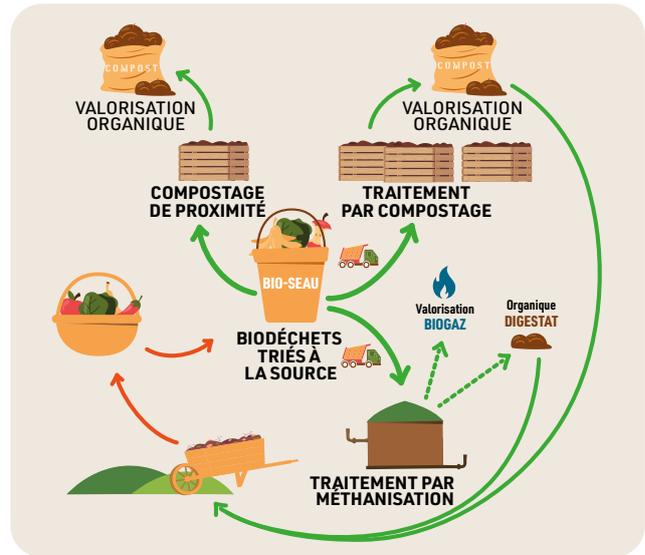
# Les enjeux d'une gestion de proximité

La gestion de proximité des biodéchets consiste à mettre en œuvre des solutions de tri et de valorisation des biodéchets à proximité du lieu de production. Les biodéchets sont le plus souvent constitués de petits flux dont la valorisation peut se faire localement.

## DU TRI À LA SOURCE...

Le compostage de proximité est le premier levier à activer. Il répond au respect de la hiérarchie des modes de traitement, au titre de la prévention. Cette solution est souvent privilégiée pour des raisons de facilité de mise en œuvre à moindre coût. Il s'effectue à une échelle individuelle ou collective (quartiers, pieds d'immeuble, établissements scolaires), généralement en tas, en bac ou avec un lombricomposteur. Le compostage partagé offre une solution pour l'habitat urbain et peut être fédérateur de liens sociaux. Pour ces deux méthodes, le déchet est traité sur place, il n'y a donc pas besoin de transport.

**La collecte séparée** peut s'avérer nécessaire pour apporter une solution là où le compostage de proximité ne peut être suffisamment déployé (zones urbaines très denses, flux importants...). Ces deux solutions sont donc le plus souvent complémentaires mais afin d'obtenir le meilleur bilan carbone, c'est-à-dire la plus faible émission de gaz à effet de serre, il est important de limiter la collecte en camion. En 2023, elle concerne 5 % de la population (25 % pour le compostage domestique). Il s'agit de permettre aux citoyens de trier leurs biodéchets dans des bacs dédiés qui sont collectés en porte-à-porte ou en point d'apport volontaire avant d'être acheminés vers des sites de valorisation.



Biodéchets : des solutions complémentaires

## ...À LA VALORISATION FINALE

Pour le compostage centralisé, les biodéchets collectés peuvent être envoyés vers une plateforme industrielle de compostage ou être compostés directement chez des agriculteurs, pour une utilisation in situ. Le principe est le même que pour le compostage de proximité (usage domestique), où le biodéchet est transformé en fertilisant naturel. Le compostage reproduit le cycle de la nature, les déchets se décomposent, en présence d'oxygène et d'eau, grâce à des micro-organismes (bactéries, champignons...).

Il existe également la possibilité de méthaniser les biodéchets. Contrairement au compostage, la méthanisation s'effectue en l'absence d'oxygène. Le procédé consiste à stocker des déchets organiques dans une cuve à l'abri de l'air (anaérobie) et au contact de micro-organismes, puis à récupérer le gaz qui s'émane de la décomposition des matières. Le biogaz peut être utilisé pour produire de l'électricité, de la chaleur, du carburant ou être injecté dans le réseau de gaz naturel devenant ainsi une énergie renouvelable. Ce processus génère également du digestat, un produit riche en matières organiques qui a pour vocation de retourner au sol après une phase de maturation par compostage (voir Salamandre n°34).



Les règles d'or du compostage

## DES FREINS ÉCONOMIQUES

A l'occasion d'un colloque organisé le mardi 27 juin 2023 sur le thème « Tri à la source des biodéchets : le pari 2024 », l'association AMORCE déplore un accompagnement financier insuffisant de l'État. Le coût total de la généralisation du tri des biodéchets pour les collectivités est estimé à 700 M€ dans les dix ans à venir, soit 20 % en investissement. Selon la Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (Fnade), le déploiement de la collecte sélective des biodéchets coûterait de 15 à 30 euros par habitant et par an. Les aides mises en place en 2023 (90 millions d'euros via le fonds économie circulaire de l'ADEME, 65 millions d'euros via le fonds vert de l'État...) sont donc insuffisantes.

## DES NUISANCES SANITAIRES

Du fait de leur caractère putrescible, la question du stockage des biodéchets est essentielle d'un point de vue sanitaire. Les mauvaises odeurs sont la principale source d'inquiétude, qui peut être diminuée si l'équilibre entre matières sèches et humides est respecté. Un bon compost sent le sous-bois. Ces nuisances, dont la présence de nuisibles, peuvent être facilement évitées grâce à de la pédagogie mais aussi à des équipements adaptés (bio-seau, bac propre...). Les conditions de stockage ont un impact sur la phase valorisation puisqu'un biodéchet trop dégradé ne pourra être valorisé correctement.



### Le cercle vertueux de la matière organique

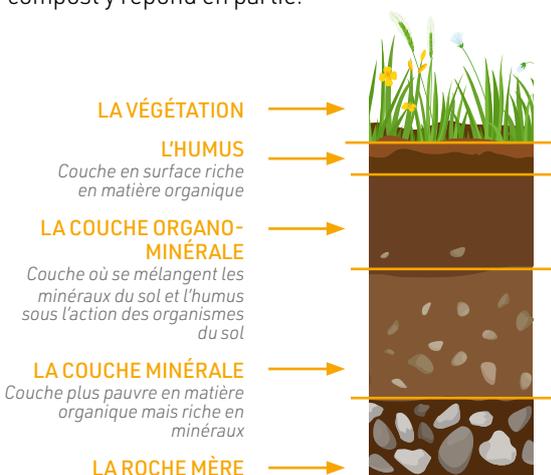
Le tri des biodéchets tend vers une économie circulaire où les déchets deviennent une nouvelle ressource, tout en limitant les impacts sur l'environnement. Les matières organiques retournent à la terre et créent un nouveau cycle de production et ce à l'infini.

#### PRÉSERVER LA RICHESSE DE NOS SOLS

Aujourd'hui, 60% des sols sont fragilisés par les activités humaines : agriculture intensive, déforestation, expansion des villes... Le retour au sol de matières organiques contribue au maintien de leur fertilité, protégeant ainsi la biodiversité. Le compost apporte aux végétaux les principaux minéraux (azote, phosphore, potassium) indispensables à leur croissance. Il retient mieux l'eau dans le sol (moins d'arrosage) et améliore la circulation de l'air. Le produit obtenu est comparable à de l'humus. Cette matière peut se substituer aux engrais de synthèse. Leur fabrication repose sur l'utilisation de ressources minières non renouvelables (phosphore et potasse) et non disponibles en France.

#### COMMENT VIT LE SOL ?

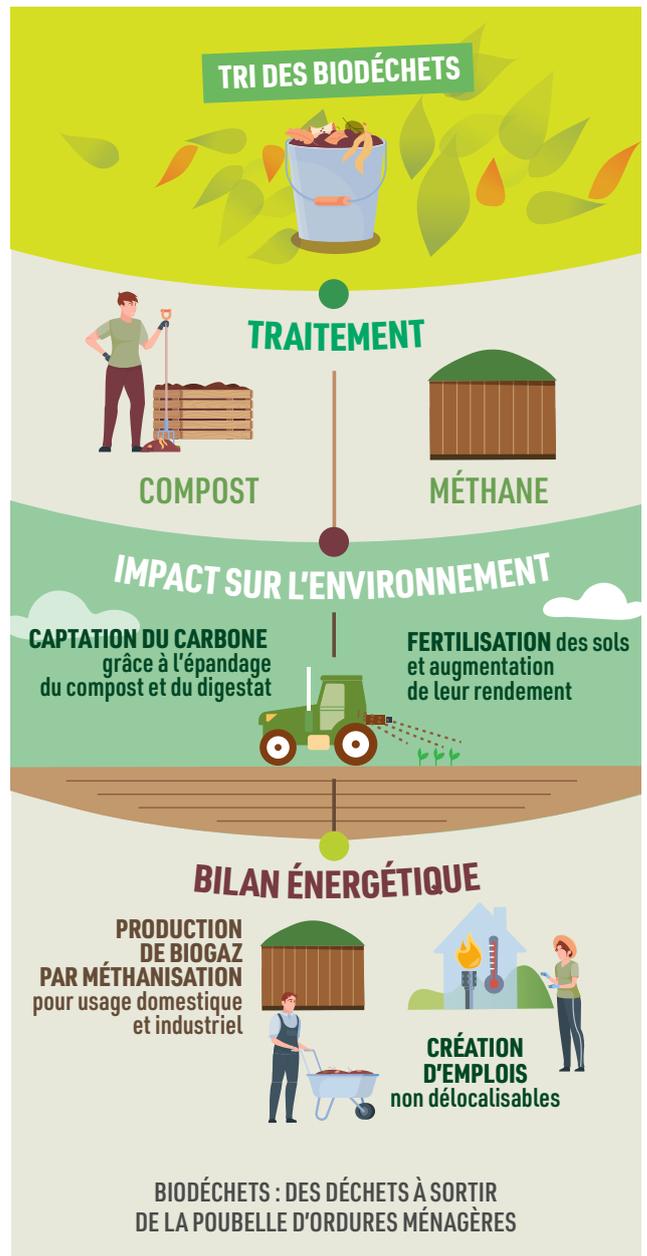
Le sol met plusieurs milliers d'années à se constituer : la roche-mère, élément minéral, est altérée par l'air et l'eau. Elle se fracture, se délite... Cela permet l'installation des premières plantes pionnières. Ensuite, la matière organique provenant de plantes et d'animaux morts forme en surface une litière. Décomposée par la faune du sol, elle est transformée en humus qui se mélange aux éléments minéraux pour créer un sol de plus en plus riche et profond où s'installent d'autres végétaux et animaux. Les sols fertiles sont rares sur notre planète (moins de 15 % de la surface terrestre). Lorsqu'ils sont utilisés en agriculture, les sols ont besoin de nutriments. Le compost y répond en partie.



L'HUMUS, BASE DE LA FERTILITÉ DES SOLS

#### LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

En mélange avec les ordures ménagères, ces déchets ont une efficacité énergétique très faible, notamment parce qu'ils sont composés de 60 à 90 % d'eau. La collecte séparée des biodéchets permet donc d'augmenter les performances énergétiques des Unités de Valorisation Énergétique et de maîtriser les coûts à liés à leur gestion notamment dans le cadre de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Par ailleurs, en installation de stockage, les biodéchets fermentent dans un milieu sans oxygène et leur dégradation conduit à l'émission de méthane dans l'atmosphère, un gaz à effet de serre dont l'impact sur le réchauffement climatique est 25 fois supérieur à celui du CO2.



# LA GAZETTE DU TRI

Ensemble, trions mieux pour valoriser plus !



N°4 : Janvier 2024

Publication du SIVERT de l'Anjou, à destination des habitants du territoire qui s'engagent pour mieux trier.

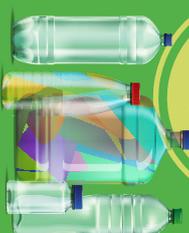


## VOTRE GESTE DE TRI COMPTE !



Découvrez la Gazette du tri, votre supplément détachable dédié au tri sur le territoire du SIVERT de l'Anjou. Chaque numéro de cette gazette est consacré à une matière traitée sur le site de votre nouveau centre de tri Anjou Tri Valor, à Saint-Barthélemy-d'Anjou. Conseils, astuces, initiatives locales pour mieux trier : pour cette quatrième édition, les bouteilles en plastique PET sont à l'honneur.

N° spécial  
bouteilles en  
plastique  
PET



## EN PRATIQUE : PET : un matériau écologique ?

Depuis 1992, le plastique PET (polyéthylène téréphthalate) a remplacé le PVC (polychlorure de vinyle) pour la fabrication des bouteilles transparentes d'eau, de sodas et autres boissons...

25 millions de bouteilles sont consommées en France par jour. À défaut de changement de contenant PET par les grands groupes de l'agro-alimentaire, il est nécessaire de développer le recyclage.

Particulièrement résistant et léger, ce matériau garantit la sécurité alimentaire de nos produits, du captage jusqu'à la consommation, en passant par les phases de stockage, de transport et de distribution. Il n'altère pas le goût et préserve le contenant de toute contamination extérieure. Il est toutefois particulièrement polluant à sa conception. Pour fabriquer une bouteille de 1l, il faut environ 100ml de pétrole, 80g de charbon, 42l de gaz et 2l d'eau. Pour se dégrader, une bouteille en plastique peut mettre jusqu'à 1000 ans.

geste pourtant simple, puisqu'il suffit de déposer les bouteilles dans le bac, sac ou conteneur jaune de tri sélectif (selon les secteurs) prévu à cet effet. La loi relative à la Lutte contre le Gaspillage et à l'Économie Circulaire (AGEC) fixe un objectif de taux de collecte de ces bouteilles de 77 % en 2025 et 90 % en 2029. À défaut de contraintes sur les metteurs de marché, ce sont les citoyens et les collectivités qui ont à charge de mettre en œuvre et payer ce recyclage.

Une fois triée par le consommateur, les bouteilles sont retransformées en nouvelle matière plastique qui pourra être utilisée pour fabriquer des objets du quotidien (vêtements, couettes, stylos, vaisselle...) ou mieux, de nouvelles bouteilles ! Le recyclage du PET est maîtrisé à 100 %.

plastique PET en France. Elles fabriquent du plastique recyclé, le rPET, à partir de la matière récupérée dans les centres de tri. Le rPET recyclé est aussi performant que le PET vierge. Mais attention, la consigne des bouteilles plastique n'existe pas. Seule, la consigne des bouteilles en verre est opérationnelle (voir Salamandre N°34).

Aujourd'hui, on estime que ce plastique peut être recyclé 4 fois maximum selon son utilisation. A chaque cycle, il perd en viscosité et les produits obtenus sont de qualité inférieure. Il faut donc ajouter des additifs. Ce cycle a un coût environnemental : transport des déchets, dépense d'eau et de traitement chimique nécessaire à la transformation des bouteilles...

25% d'incorporation de matière recyclée dans les bouteilles en PET d'ici 2025 et 30% pour toutes les bouteilles en...



Atteindre 77% de collecte pour le recyclage en 2025 et 90% en 2029



Tendre vers 100% de plastique recyclé d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2025

## LES BONS réflexes

- LAISSER LES BOUCHONS ET LES ÉTIQUETTES  
En raison de leur petite taille, les bouchons pourraient se retrouver dans les refus (erreurs) du centre de tri. Grâce à l'amélioration des techniques, les deux types de plastique seront séparés lors du processus de recyclage.



- EVITER DE COMPACTER LES BOUTEILLES  
Mieux vaut le faire modérément, et dans le sens de la longueur pour que le tri puisse s'effectuer correctement.



- NE PAS RINCER  
Vous gaspillerez de l'eau inutilement ! Il suffit juste de bien les vider. Les éventuelles traces de souillure ne constituent pas un obstacle à leur recyclage.



## LE MOT DU TRI

Le label PET ou PETE (ruban de Möbius avec le chiffre 1 au milieu) permet d'identifier les emballages plastiques fabriqués avec du Polyéthylène téréphthalate d'éthylène.



Il indique uniquement les propriétés du matériau et ne dit rien sur sa...

# VOTRE TRI : LE GESTE ÉCO-CITOYEN À LA BASE DU RECYCLAGE

## LE CYCLE DU RECYCLAGE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE PET

**COLLECTE**  
 Vos bouteilles en PET sont collectées et acheminées vers le centre de tri avec d'autres matériaux recyclables. La collecte est essentielle car l'industrie dispose d'une capacité de recyclage supérieure à celle actuellement utilisée. En effet, 11 milliards de bouteilles en PET pourraient être recyclées par an dans le monde mais finissent malheureusement dans des usines de valorisation énergétique ou pire en décharges.

**TRI DE L'HABITANT**  
 Votre geste de tri est essentiel ! En déposant vos bouteilles en plastique PET dans le bac, sac ou conteneur jaune de tri sélectif (selon les secteurs), vous vous assurez que ces emballages seront bien collectés pour être recyclés.

**DISTRIBUTION ET CONSOMMATION**  
 Une fois remises dans les rayons, elles seront à nouveau achetées. Après consommation, elles devront repartir dans le bac, sac ou conteneur jaune de tri sélectif pour recommencer un nouveau cycle de recyclage.

**EMBOUEILLAGE ET CONDITIONNEMENT**  
 Les granulés sont introduits dans des moules pour devenir des préformes. Elles sont ensuite désinfectées, lavées, stérilisées, chauffées et soufflées pour former de nouvelles bouteilles qui seront remplies, bouchées et étiquetées.

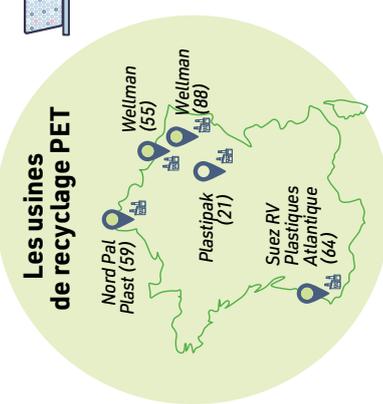
**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
 Les plastiques en PET (clair) et PEHD (opaque) subissent un processus de régénération similaire. Ils sont simplement distingués parce qu'ils serviront à réaliser de nouveaux produits différents.



**USINE DE RECYCLAGE**  
 Les bouteilles sont traitées pour être transformées en PET recyclé (rPET). Elles sont d'abord broyées en paillettes et nettoyées afin d'éliminer toutes les impuretés et autres constituants de la bouteille restants (les morceaux d'étiquettes par exemple). Les paillettes de PET et de PEHD (polyéthylène haute densité) sont séparées pour s'orienter dans leur filière de recyclage respective. Grâce à un système de flottaison, les PET (corps des bouteilles) coulent et les PEHD (issus des bouchons) flottent. Les paillettes sont fondues (entre 200 et 240 °C) pendant plusieurs heures pour les décontaminer et assurer leurs utilisations sûres après recyclage. Elles deviennent alors des granulés qui ressemblent à des cristaux.

**CENTRE DE TRI ANJOU TRI VALOR**  
 Au centre de tri, les bouteilles en plastique en PET sont séparées du reste de la collecte. Les trieurs optiques séparent les emballages selon leur matière. Les emballages en PET sont ensuite regroupés en balles pour être acheminés vers les usines de recyclage. Le PET présente des avantages par rapport aux autres matériaux d'emballage recyclables, car il est extrêmement léger et peut être compressé en petites balles. Cela permet de réduire les émissions liées au transport.

**LE SAVIEZ-VOUS ?**  
 Le rPET est légèrement plus foncé que le « PET neuf » et il est plus difficile à travailler en raison des propriétés du matériau. Cela n'a aucun impact sur le goût et la qualité des boissons.





# PROFESSIONNELS RÉPONDENT à vos questions

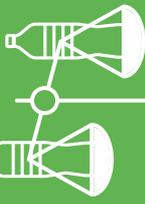
**Romain, habitant de Longué-Jumelles**  
**Pourquoi doit-on éviter d'écraser les bouteilles en plastique ?**

**Réponse :** Tout dépend du centre de tri qui fait le recyclage. Si vous aplatissez les bouteilles, cela peut rendre plus difficile le processus de recyclage et engendrer un surplus de travail au niveau de la cabine de tri. Lors de la séparation mécanique, elles peuvent être confondues avec les papiers plats et les cartons. Au centre de tri Anjou Tri Valor, les machines sont sophistiquées et parviennent à faire cette distinction. Le compactage fait à la main est donc toléré, mais de préférence dans le sens de la longueur pour faciliter le tri manuel.

**Lucie, habitante de Segré-en-Anjou**  
**Pourquoi voit-on de plus en plus de bouchons en plastique attachés aux bouteilles ?**

**Réponse :** La directive sur les plastiques à usage unique imposée par l'Europe pour réduire la pollution plastique, entrera en vigueur le 3 juillet 2024. Elle obligera les fabricants à proposer des bouchons attachés au contenant (tous les bouchons de boissons en bouteille plastique jusqu'à trois litres). L'objectif est de faciliter leur collecte en vue du recyclage. Afin d'anticiper cette directive, les industriels amorcent la mise en place de ces bouchons solidaires.

Pour poser votre question, envoyer votre message à [contact@sivert.fr](mailto:contact@sivert.fr)



Le marché de la bouteille transparente en PET tend vers des modes de production plus éco-responsables. Aujourd'hui, les entreprises utilisent juste ce qu'il faut pour protéger et transporter le produit. Une bouteille en PET avec une contenance de 1 litre pèse moins de 35 grammes (pour les plus légères).

La diminution du poids de la bouteille d'eau est liée à l'évolution du matériau utilisé. A la fin des années quatre-vingt-dix, le passage du PVC au PET a permis aux industriels de réduire d'environ un tiers le poids total de la bouteille. Progressivement la maîtrise du PET a permis d'alléger encore l'emballage.

## LE MUSÉE des erreurs

**Le mot des professionnels :** Pour être recyclée, la bouteille plastique PET doit être vidée de toutes substances solides comme liquides. En effet, ces bouteilles ne sont pas éjectées par les trieurs optiques car elles sont trop lourdes. Elles sont alors dirigées vers les convoyeurs de refus de tri. Les bouteilles peuvent également s'ouvrir sur les papiers et les cartons dégradant leur qualité et pouvant occasionner le bourrage des machines avec l'humidité. C'est une problématique que nous rencontrons régulièrement au centre de tri Anjou Tri Valor. Les bouteilles PET ne doivent pas servir de stockage !

Etienne, Directeur centre de tri Anjou Tri Valor



## VOS ÉVÈNEMENTS autour du tri

- SEMAINES PAIRES : LES JEUDIS ET VENDREDIS
- SEMAINES IMPAIRES : LES LUNDIS, MARDIS ET VENDREDIS

### VISITE GUIDÉE DU CENTRE DE TRI ANJOU TRI VALOR À SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU

Parcours immersif, vidéo, manipulation... autant de ressources pédagogiques et ludiques afin de vous aider à vous familiariser et à mieux comprendre les enjeux autour du tri des emballages et des papiers ainsi que le procédé de traitement.

Renseignements et réservations :  
[paulin.papin@sivert.fr](mailto:paulin.papin@sivert.fr) - 02 41 82 58 24



Votre calendrier de collecte est à retrouver en lien sur le site du SIVERT, tapez le nom de votre commune et accédez à vos informations en un clic sur [www.sivert.fr/en-direct-dans-vos-communes](http://www.sivert.fr/en-direct-dans-vos-communes)

Le plastique PET est 100 % recyclable. Seulement 59 % de ces bouteilles arrivent jusqu'aux centres de tri en France. Un

## Les enjeux du tri et de la valorisation en plastique PET

## Quelles alternatives pour la bouteille en plastique PET ?



Le recyclage est une bonne chose mais la meilleure solution reste de ne pas utiliser de bouteilles en plastique. Il existe plusieurs alternatives pour réduire votre empreinte écologique et faire des économies. Voici quelques pistes :

### - Boire l'eau du robinet

Dans la plupart des cas, la meilleure alternative se trouve au bout du robinet : c'est l'eau potable ! Elle est extrêmement contrôlée en France et sans danger pour la santé. Le goût chloré peut être ôté en la mettant 12 h à température ambiante ou 1 h au frigo. C'est aussi économique car l'eau du robinet coûte seulement 0,003€/litre en moyenne quand l'eau en bouteille peut coûter jusqu'à 100 fois plus cher.



### - Se munir d'un contenant écologique

En majorité en acier inoxydable, la gourde est une solution car elle est réutilisable et a une très longue durée de vie contrairement aux bouteilles en verre qui sont généralement plus fragiles. Si vous utilisez l'eau en bouteille, privilégiez toutefois de l'eau en bouteille de verre. L'avantage par rapport au plastique est qu'il est recyclable à l'infini. Les bouteilles biodégradables, fabriquées à partir de plantes par exemple (comme la canne à sucre) sont aussi une excellente alternative.

## OUI à l'eau du robinet (eau potable), NON à la fausse consigne sur les bouteilles en plastique !

Dix associations d'élus locaux, dont l'Association des Maires de France (AMF) et AMORCE, affirment leur opposition à la « fausse » consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. Elles ont présenté, le 18 avril 2023, 14 solutions alternatives au projet gouvernemental pour « lutter efficacement contre la pollution des emballages plastiques ». Une concertation nationale avait été lancée par le Gouvernement le 30 janvier 2023. Les conséquences seraient contreproductives en complexifiant le geste de tri pour les citoyens, en encourageant indirectement la consommation de bouteilles en plastique, en pénalisant financièrement très fortement les collectivités (donc les contribuables) et en déresponsabilisant les distributeurs d'eau. D'autant plus qu'elle ne serait pas réemployée mais détruite pour être recyclée, exactement dans les mêmes conditions qu'en la jetant dans le bac, sac ou conteneur jaune de tri sélectif. Seules les bouteilles en verre permettent la consigne. Cette fausse consigne est défendue par les grandes entreprises de l'agro-alimentaire, afin de « verdir » leur politique à bas coût... et au détriment des finances des collectivités.

## LA VALEUR DU TRI

**BRAVO** : Votre geste de tri permet de préserver les ressources naturelles et de réduire les impacts sur la planète.

**VALORISATION maximale**

En 2022, les habitants du SIVERT ont trié :

**878 T**

DE PET CLAIR.

Cela représente une réduction de :

**1 756 T**

DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

soit

**17 560 000 KM**

PARCOURS EN VOITURE

Cela représente une économie de :

**7 463 000 KWH**

LA CONSOMMATION MOYENNE DE 1 756 FOYERS



Un doute, une question ? Rendez-vous sur le site : [www.triercestdonner.fr/guide-du-tri](http://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri) pour savoir dans quelle poubelle mettre votre déchet.



# Biodéchets : le SIVERT se mobilise !

## Focus

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les ménages doivent disposer d'une solution permettant de trier leurs biodéchets. Autrement dit, les structures adhérentes du SIVERT de l'Anjou sont en mesure de proposer à chaque habitant, quel que soit leur type d'habitation, un moyen de tri des déchets organiques. Les habitants du territoire ont testé depuis longtemps les prémises de cette loi. En effet, les élus du SIVERT, en collaboration avec ses cinq structures adhérentes ayant la compétence collecte, ont toujours porté cette stratégie de détournement de matière organique, comme un choix central des politiques de prévention et de gestion des déchets. Il s'agit de développer la complémentarité des filières de valorisation : la valorisation matière par le compostage et le tri des emballages et des papiers d'une part, puis la valorisation énergétique pour le reste. Aujourd'hui, les déchets putrescibles représentent un tiers de nos poubelles noires. Parmi les solutions, le compostage est encouragé afin de réduire ce gisement.

### UN ACCOMPAGNEMENT POUR FAVORISER LA PRATIQUE DU COMPOSTAGE

Depuis 2007, la volonté de développer la valorisation organique demeure une priorité du SIVERT en amont du recyclage matière et de la valorisation énergétique. L'intérêt est double : écologique et économique. Grâce au compostage, le recours au transport et au traitement des biodéchets est ainsi réduit, permettant de limiter l'impact sur l'environnement et de fournir des nutriments au sol. Afin d'accroître leur valorisation, le syndicat subventionne depuis 2007 l'achat d'un composteur individuel à hauteur de 15€. Le SIVERT a inscrit au budget 2023 une participation de 30 000 €, soit 2 000 composteurs possibles. À ce jour, 23 394 composteurs ont été financés aux foyers de son territoire, à majorité rural.

Au total, on estime que ces composteurs diminuent de 15 à 20 kg/hab/an le poids des ordures ménagères sur le territoire du SIVERT.

Suite à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (loi AGECE), de nouvelles expérimentations sont déployées sur le territoire, en particulier le lombricompostage pour les habitants qui ne disposent pas de jardin. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le SIVERT a décidé d'étendre sa participation de 15€ aux lombricomposteurs.

### UN TERRITOIRE VOLONTAIRE ET ENGAGÉ

En matière de tri à la source des biodéchets, il n'y a pas de solutions clés en main. Chaque territoire a ses spécificités, si bien que ce qui fonctionne dans l'un ne sera pas forcément adapté à l'autre. Tous les foyers du SIVERT peuvent obtenir un composteur et/ou un lombricomposteur, contre une participation financière. D'autres solutions existent pour ces déchets, le poulailler, le broyage ou encore le paillage. En complément et dans le cadre de leur compétence prévention, les structures adhérentes proposent un accompagnement auprès de leurs habitants (temps d'échanges, guides pratiques...).

**N'hésitez pas à contacter votre collectivité pour connaître plus en détails les moyens mis en oeuvre chez vous !**

### UN SOUTIEN AUX OPÉRATIONS DE TRAITEMENT

Le comité syndical du SIVERT encourage le compostage individuel depuis 2007. Toutefois, pour certains gros producteurs où à titre expérimental, certaines collectivités souhaitent étudier une nouvelle offre de service. Afin de répondre à cette attente et parce que le SIVERT a la compétence traitement, une consultation a été lancée en 2023 pour proposer une solution de traitement de 1 900 tonnes de biodéchets par an pendant 3 ans selon un principe de proximité à compter de 2024.

#### ANJOU BLEU COMMUNAUTÉ

02 41 92 52 72 ou  
dechets@anjoubleucommunaute.fr  
anjoubleucommunaute.fr



#### CC BAUGEOIS VALLÉE

dechets@baugeoisvallee.fr  
baugeoisvallee.fr



#### CC TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE

Déchetterie de Bourgueil  
02 47 97 89 75  
cctoval.fr



#### 3RD'ANJOU

02 41 59 61 73  
prevention@3rdanjou.fr



#### KYRIELLE

02 41 50 44 67  
accueil@agglopropre49.fr  
saumur-aggloproprete.fr



Le tri à la source des biodéchets sur le territoire du SIVERT (à date)

# Les résultats du plan de suivi de l'environnement

Les résultats du plan de suivi de l'environnement mis en place par le SIVERT de l'Anjou sont présentés chaque année à la Commission de Suivi de Site présidée par le sous-préfet de Saumur et sont consultables sur le site Internet du SIVERT.

Les résultats des émissions atmosphériques sont également communiqués quotidiennement sur le site du SIVERT ([www.sivert.fr](http://www.sivert.fr)) à J+1 (exception faite du week-end).

> **Le Système AMESA - in situ**  
**Mesures de dioxines en semi continu :**  
**des rejets 62 fois inférieurs au seuil autorisé**

## Dioxines – émissions en sortie de cheminée

Périodes	Suivi en phase d'exploitation		
	Valeur arrêté du 20/09/2002 en application de la directive européenne du 04/12/2000	Valeur de l'arrêté d'exploitation de l'UVE Salamandre	Valeur moyenne mesurée sur l'UVE Salamandre
du 08/03/2023 au 04/04/2023			0,0028 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 04/04/2023 au 03/05/2023	0,1 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>	0,08 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>	0,0022 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 03/05/2023 au 30/05/2023			0,0010 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>
du 30/05/2023 au 28/06/2023			0,0015 ng I-Teq / Nm <sup>3</sup>

Unité de mesure utilisée : le nanogramme, 10<sup>-9</sup> g par Normaux M<sup>3</sup>.

### CONCLUSION :

- Sur l'année 2023, la moyenne des valeurs annuelles d'émission est **62 fois inférieure** à la norme européenne.

> **L'analyse des retombées atmosphériques :**  
**8 pôles de collecteurs dans un rayon de 3 km autour de l'UVE**

## Retombées dioxines et métaux lourds - air



### CONCLUSIONS :

Pour les campagnes P110 à P112 (du 9 janvier 2023 au 13 juillet 2023) : « Les résultats obtenus pour les dioxines et les métaux lourds correspondent à un bruit de fond rural ».

Source IRH

> **Les lichens, des biocepteurs vivants analysés à 10 km du site : aucune traçabilité**

## Dioxines et métaux lourds – lichen

### Phase de suivi : Année 2022

	Dioxines (en ng I-TEQ/kg)	Métaux lourds (en mg/kg)		
		Plomb	Cadmium	Mercur
Grangeardière	1,6	2	0,2	0,1
Briantaisière	1,4	2,1	0,15	0,1
Bois Martin	2,3	2	0,09	0,09
Brégelleriee	1,2	0,8	0,14	0,09

\* Iq = limite de quantification

### Dioxines et furanes

Objectif : < 20 ng I-TEQ / Kg

Restriction à l'usage agricole : > 160 ng I-TEQ / Kg

### CONCLUSIONS :

« PCDD/F : L'analyse logarithmique des congénères montre des courbes qui témoignent de sources diverses comme c'est souvent le cas lors de bruits de fond généralisés. ETM (métaux) : La charge métallique est particulièrement faible pour chacun des emplacements. Aucun ETM ne présente de significativités. »

Source Air lichens

> **Le Lait, un traceur naturel étudié dans les exploitations agricoles voisines : aucun impact**

## Dioxines - lait



Valeur cible	Obligation de recherche des sources	Impropre à la consommation
1	3	> 5
	État des lieux En pg I-TEQ/g de matière grasse	
	OMS 1998	OMS 2005
La Verne	0,42	0,37
L'Hommelaisie	0,34	0,30
Le Cormier	0,45	0,39
Le Theil	-	-
		OMS 2005 <sup>1</sup>
		0,24
		0,23
		0,22
		0,23

<sup>1</sup> Le 2 décembre 2011, changement de réglementation européenne qui prend le référentiel OMS 2005 pour le calcul de l'équivalent toxique (I-Teq) UE n° 1259/2011.

### CONCLUSIONS :

« Les teneurs en dioxines et furanes correspondent à un niveau de concentration faible en regard des valeurs guides. Il n'existe pas à ce jour d'impact de l'unité sur le lait. »

Source INERIS



# Elsa Lévéder, Chargée de mission économie circulaire Chambre d'Agriculture Pays-de-la-Loire

Aujourd'hui, la question des biodéchets et de l'économie circulaire suscite une mobilisation croissante de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire. S'inscrivant dans une perspective de valorisation des matières organiques et de réduction de la production de déchets. Rencontre avec Elsa Lévéder, chargée de mission économie circulaire à la Chambre d'Agriculture des Pays-de-la-Loire.

### **Quelles sont les raisons de la mobilisation de la chambre d'Agriculture sur la question des biodéchets et de l'économie circulaire ?**

**E.L.** Il s'agit de matière organique, elle a donc pour vocation de retourner au sol afin de recycler les éléments fertilisants qu'elle contient. Cette matière organique peut être aussi source d'énergie. La Chambre d'Agriculture accompagne les projets de méthanisation agricole de longue date. L'économie circulaire est un domaine très vaste, nous travaillons globalement sur la réduction de la production des déchets, leur réemploi et leur recyclage.

### **Quelles actions accompagnez-vous ? Comment mesurez-vous leurs impacts en termes d'amélioration de qualité de gisement des biodéchets et à quelle échelle évoluez-vous (locale, régionale, nationale) ?**

**E.L.** Nous accompagnons les collectivités dans la concertation avec les agriculteurs de leur territoire afin de mettre en place les filières de traitement produisant les matières organiques les plus adaptées à l'agriculture locale. Les besoins d'un éleveur de bovins ne sont pas les mêmes que ceux d'un maraîcher.

Nous travaillons aussi en interconsulaire avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie pour le compte des collectivités afin d'accompagner la restauration collective (écoles, EHPAD) et les professionnels (artisans et commerçants) dans le tri et la collecte de leurs biodéchets.

### **Comment voyez-vous le rôle des collectivités et la place du citoyen dans ces actions ?**

**E.L.** Les collectivités ont un rôle important à jouer pour proposer des solutions efficaces aux habitants afin que les déchets alimentaires ne soient plus jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Incinérer ou enfouir ces déchets organiques est une aberration. La matière organique doit être recyclée. Le citoyen, lui, doit comprendre ce que deviennent ses déchets une fois jetés. Les déchets verts et les déchets alimentaires sont appelés à revenir à la terre. Cela n'est possible que si leur tri est bien réalisé. Un sac en plastique ou une barquette jeté avec les restes de repas, c'est potentiellement du plastique qui va finir sur les sols. Le citoyen doit s'impliquer dans la gestion des déchets et faire un tri de qualité à la maison.

Elsa Lévéder,  
Chargée de mission  
économie circulaire,  
Chambre d'Agriculture  
Pays-de-la-Loire



### **La profession d'agriculteur évolue vers une plus grande diversité d'action. La thématique de l'énergie et de l'économie circulaire va-t-elle être de plus en plus partie prenante ?**

**E.L.** Tout à fait. Une exploitation fonctionne de manière circulaire. Les animaux, produisent des déjections qui sont épandues sur les terres de l'exploitation afin de fertiliser les cultures qui seront consommées par les animaux. Les exploitations agricoles jouent aussi un rôle important pour l'économie circulaire du territoire. Elles recyclent les boues d'épuration des villes, les déchets verts des déchetteries et bientôt les déchets alimentaires. Depuis plus de 10 ans de nombreux agriculteurs produisent aussi de l'énergie pour le territoire, du gaz ou de l'électricité pour les réseaux. Aujourd'hui, le développement des matériaux biosourcés, produits à partir de végétaux, implique la mise en place de nouvelles filières et éventuellement de nouvelles cultures pour leur fabrication. Il faut cependant être vigilant afin que ces nouveaux débouchés ne se fassent pas au détriment de la production alimentaire.

### **Quels sont les défis les plus complexes auxquels vous vous heurtez dans la gestion de la ressource que sont les biodéchets ?**

**E.L.** Echanger avec les collectivités sur le devenir des biodéchets qui seront collectés dans les centres urbains. Pour un retour au sol qualitatif et pérenne il faut prendre en compte l'avis des agriculteurs.

### **En tant que chargée de mission, quel est votre rôle au quotidien ?**

**E.L.** Mon rôle est d'être à l'interface entre les territoires et les agriculteurs pour mettre en place et suivre des filières de qualité. Je travaille aussi avec mes collègues sur la mise en place de filières innovantes dans le domaine de la bioéconomie afin de disposer demain de matériaux alternatifs, non produits à partir de ressources fossiles.

# Biodéchets : une filière d'avenir en Europe

Plus de 100 millions de tonnes de déchets organiques sont produits chaque année en Europe. Ces déchets, bien que facilement valorisables, terminent souvent dans les décharges ou dans les Unités de Valorisation Énergétiques. La lutte contre le changement climatique et la nécessité d'assainir les sols étant plus que jamais une priorité pour l'Europe, la Commission européenne énonce des règles ambitieuses en matière de tri et de valorisation de ces biodéchets. Leur tri à la source est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans toute l'Europe, comme le prévoit la directive sur les déchets. La Commission européenne souhaite exploiter ce potentiel en faisant usage de la législation, tout en donnant aux États membres la liberté de choisir les options les mieux adaptées à leur propre situation : localisation, densité... Depuis déjà quelques années, de nombreux pays d'Europe ont largement développé la valorisation des biodéchets sur leur territoire.

## Biodéchets : une impulsion européenne

Face à la dégradation des sols et à la lente progression des résultats de recyclage des déchets ménagers, l'Europe ouvre la voie à des évolutions substantielles de certains flux, en particulier le tri à la source des biodéchets.

### TRI DES BIODÉCHETS : UNE PRIORITÉ RÉGLEMENTAIRE

En 2018, la révision de la Directive-cadre sur les déchets a marqué l'ambition de l'Union Européenne d'augmenter la part des déchets collectés en vue de leur réutilisation et leur

recyclage. Parmi les dispositions de ce paquet économie circulaire, l'Europe prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets avant le 31 décembre 2023. La France qui prévoyait la généralisation du tri des biodéchets en 2025 a donc accéléré sa mise en œuvre. Il s'agit d'une obligation de tri à la source et non d'une obligation de collecte séparée, ces deux solutions peuvent ainsi être encouragées. Les États membres peuvent choisir les options les mieux adaptées à leur propre situation. Cette décision s'explique par le fait qu'en moyenne, la part des biodéchets encore présents dans les déchets résiduels ménagers peut atteindre jusqu'à 40 % du volume en Europe. C'est la raison pour laquelle le SIVERT propose des composteurs en amont de la collecte par exemple (voir p.13).

Pour autant, près de 70 % des sols de l'Union Européenne sont dégradés : pollution, érosion, désertification... alors qu'ils sont à la base de 95 % des aliments consommés et abritent plus de 25 % de la biodiversité, selon la Commission européenne. Le 17 novembre 2021, la Commission européenne a présenté la nouvelle stratégie des sols à l'horizon 2030, afin de permettre aux sols européens de redevenir sains et de parvenir à la neutralité de la dégradation des terres. Dans la suite de cette stratégie, par nature politique et non législative, la Commission a présenté le 5 juillet 2023 un projet de directive sur la surveillance et la résilience des sols. La politique de protection des sols croise les enjeux liés à la gestion et à la valorisation des déchets. Les sols européens souffrent de la diminution de la teneur en matières organiques. Trier les biodéchets est donc un bon moyen pour améliorer la santé des sols européens, pour peu que la qualité du compost soit respecté. Il faut donc faire un tri de qualité.

### PROTECTION DES SOLS : UNE NOUVELLE STRATÉGIE

La question des sols a longtemps été occultée des politiques européennes.

#### Directive européenne

19 novembre  
**2008**

INCITATION À LA MISE EN PLACE DE  
MESURES ENCOURAGEANT  
LA GESTION DES BIODÉCHETS

#### Directive européenne

30 mai  
**2018**

OBLIGATION POUR LES ETATS MEMBRES  
DE METTRE EN PLACE UNE **GESTION SÉPARÉE**  
DES BIODÉCHETS POUR TOUS AVANT  
LE 31 DÉCEMBRE 2023

**2021**

STRATÉGIE POUR LA PROTECTION  
DES SOLS À L'HORIZON 2030  
INCITATION À RÉCOLTER LES FRUITS  
DE SOLS EN BONNE SANTÉ POUR  
LES ÊTRES HUMAINS, L'ALIMENTATION,  
LA NATURE ET LE CLIMAT

#### Stratégie de l'UE pour la protection des sols à l'horizon 2030

[www.eur-lex.europa.eu](http://www.eur-lex.europa.eu)



SOLS ET  
CHANGEMENT CLIMATIQUE



SOLS ET  
ÉCONOMIE CIRCULAIRE



BIODIVERSITÉ DES SOLS  
ET SANTÉ



SOLS ET  
QUALITÉ DE L'EAU



# Tri à la source : des politiques diverses

En Europe, les politiques nationales en matière de gestion des biodéchets divergent d'un État membre à un autre. Des solutions ambitieuses existent depuis de nombreuses années, notamment la collecte séparée, quand d'autres n'en sont encore qu'au stade d'expérimentation.

## AUTRICHE : LE SUCCÈS DE LA COLLECTE SÉPARÉE

En Autriche, 80 % de la population bénéficie d'une collecte séparée des déchets organiques. Elle est le premier pays européen en termes de quantité de déchets compostés, 175 kg par an par habitant (y compris restauration, grands distributeurs et industriels). Le pays composte 40 % des déchets ménagers, ce qui représente près de 2 millions de tonnes chaque année pour une population de près de 9 millions d'habitants. Les déchets biodégradables sont collectés dans des bennes dédiées (marrons ou vertes selon les régions) ou dans des déchèteries. Il existe une filière spécialisée dans la collecte et le traitement des biodéchets uniquement. Le pays possède plus de 550 installations pour valoriser ces déchets dans l'agriculture, dans les communes ou chez les particuliers. Il a atteint un tel niveau grâce à un cadre législatif favorable obligeant les ménages à trier leurs biodéchets depuis 1995. Dans la capitale, Vienne, le compostage a débuté dès la fin des années 80. La difficulté de cette mesure réside toutefois dans le coût global des dispositifs.

## LA FLANDRE BELGE : LE BON ÉLÈVE

La gestion des déchets est une compétence régionalisée en Belgique. Il existe donc des différences entre les trois régions. La Flandre, région très industrialisée et densément peuplée, fait figure d'exemple. Elle a démarré la collecte sélective des biodéchets le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec une mise en œuvre progressive à tous les professionnels. Sur le plan réglementaire, elle a interdit l'enfouissement des déchets ménagers, tout en limitant la valorisation énergétique sur les déchets non recyclables, et en rendant obligatoire la collecte des déchets recyclables et verts. L'outil fiscal rend le recyclage et le compostage plus intéressants et la tarification incitative est généralisée. Bruxelles n'a également pas attendu l'échéance de l'UE. Dans la capitale, le tri des biodéchets est obligatoire pour les entreprises et les administrations depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023 et pour les ménages depuis le 15 mai 2023, jusqu'à présent la majorité des déchets organiques alimentaires étaient valorisés énergétiquement. En Wallonie, l'obligation est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour respecter les obligations européennes.

## MILAN : LA VILLE MODÈLE

Milan, métropole de la Lombardie en Italie densément peuplée de 1,4 million d'habitants, montre que la collecte séparée est envisageable à grande échelle. La ville est l'un des meilleurs exemples au monde. En 2021, elle réorganise la collecte des déchets et lance une collecte en porte-à-porte des biodéchets. En 18 mois, tous les foyers de la ville sont couverts. La municipalité met à la disposition de ses habitants un bac spécial de 10 litres avec un rouleau de sacs compostables. Chaque immeuble dispose d'un conteneur de 120 litres. En 2017, la ville étend la collecte aux marchés. Cette même année, 110 kg de biodéchets par habitant et par an sont collectés (contre 31 kg en 2012), près de six fois la moyenne de l'Union Européenne (18,84 kg). La collecte séparée a permis de réduire considérablement la part des ordures ménagères résiduelles et d'augmenter la qualité du tri.



Matériel distribué aux habitants lors du démarrage de la collecte à Milan

© materbi.com/fr/case-history/milano-eccellenza-europea-nella-raccolta-differenziata/



POLLUTION DES SOLS ET RESTAURATION



GESTION DURABLE DES SOLS



ENGAGEMENT SOCIÉTAL



FINANCEMENT DE LA TRANSITION



STRATÉGIE NUMÉRIQUE



SURVEILLANCE ET ACQUISITION DE DONNÉES



PRÉVENIR LA DÉSSERTIFICATION



# Le sol, source de vie



### Jeu 2

## Aide la Salamandre à faire du compost !

Le compostage fonctionne comme un élevage de micro-organismes. Apporte-lui les bonnes proportions de nourriture, il digérera tout pour donner un bon compost. Entoure ce que tu gardes et raye ce que tu ne mettras pas au compost. Remue de temps en temps, tu obtiendras une terre riche, comme celle d'une forêt après la pluie !



Le sais-tu ?

Pour que la matière organique se transforme en humus dans de bonnes conditions, il faut un apport équilibré de matières vertes, riches en azote et humides (déchets de cuisine, tontes de gazon...) et des matières brunes, riches en carbones et sèches (branches, feuilles mortes...) pour absorber l'eau.

Sais-tu que ta poubelle cache des trésors ? Environ 30 % des déchets qu'elle contient pourraient devenir du compost. Grâce à l'activité de micro-organismes (principalement des bactéries et des champignons), de petits insectes et en présence d'oxygène, les déchets de cuisine et du jardin se transforment en engrais, un fertilisant naturel pour le potager ou les plantations.

### L'exemple vient de la nature !

Le compostage s'inspire de la nature qui ne produit pas de déchets. Tout ce que crée la nature fait partie d'un cycle naturel où tout est recyclé. Les déchets des uns forment la nourriture des autres. Lorsque tu marches en forêt, le sol est souple sous tes pieds. C'est une couche de litière de couleur noire composée en surface de feuilles mortes. Plus tu grattes et soulèves des couches, plus les éléments sont fins. Les insectes ont grignoté les feuilles. Ils les ont avalées, les ont digérées, les ont transformées en déjections. Ensuite, les vers ont fait la même chose. L'air, la lumière et l'humidité ont participé également à la dégradation de ces matières, qui sont devenues une sorte de terreau. Ainsi, sans intervention humaine, avec les années et à l'aide d'une multitude d'êtres vivants, les résidus organiques des forêts se transforment en humus, comme avec les déchets de cuisine et de jardin. En les compostant, on ne fait que reproduire ce cycle naturel.

## Le cycle de la vie

### Jeu 1

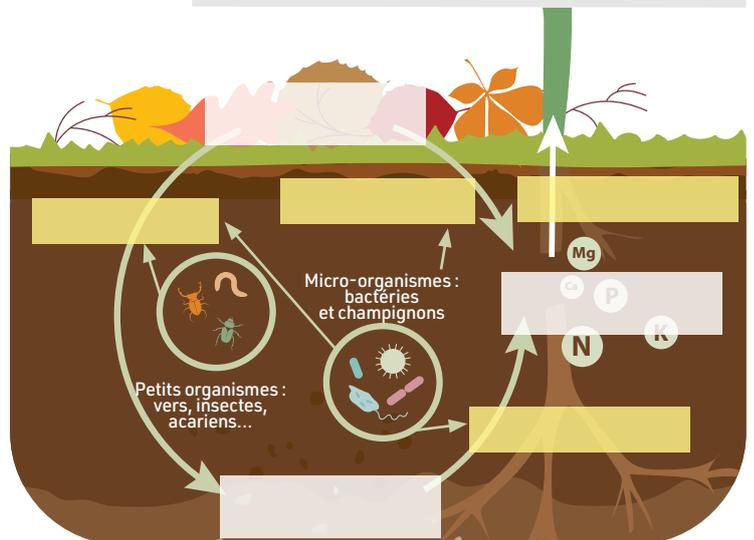
L'activité biologique (dans les sols ou dans des installations de compostage ou de méthanisation) décompose les matières organiques et met à la disposition des plantes une quantité importante d'éléments nutritifs auxquelles elles n'ont pas accès sous forme organique.

L'homme n'a pas besoin d'agir sur le sol pour que la forêt soit productive. Les feuilles mortes qui tombent à l'automne se décomposent et se transforment en humus qui fertilise le sol. Au printemps suivant, l'arbre puise dans le sol de quoi produire de nouvelles feuilles, qui tomberont à leur tour, créant ainsi un cycle naturel.

Le sais-tu ?

Complète le schéma à l'aide des mots suivants, aide-toi des définitions :

- > **HUMUS** : couche supérieure du sol pleine de vie
- > **DÉCOMPOSITION** : dégradation de la matière organique
- > **MINÉRALISATION DIRECTE /INDIRECTE** : mise à disposition de nutriments pour les plantes
- > **ÉLÉMENTS NUTRITIFS** : azote, phosphore, potassium... favorisant la croissance des plantes
- > **ASSIMILATION** : absorption de l'eau et des éléments nutritifs
- > **LITIÈRE** : matière organique morte



# Expérience : Fais ton propre compost !

À réaliser en présence d'un adulte



Cette expérience va t'aider à comprendre comment les déchets organiques se transforment.

## Matériel :

- 1 grand bocal en verre
- Du terreau
- Un peu d'engrais biologique (ou mieux des vers de compost)
- Quelques feuilles mortes et de l'herbe
- Un petit bout d'aluminium
- Du papier journal ou brun, coupé en banderoles
- Des épluchures de fruits et légumes
- Un peu d'eau



## Mode d'emploi :

- 1** Mettre dans l'ordre les éléments suivants dans le bocal : Un peu de terre, les épluchures de fruits et légumes (coupées en petits morceaux), un peu d'engrais biologique (ou des vers de compost), de feuilles mortes et de l'herbe, un peu de terre, un peu d'engrais biologique (ou des vers de compost), des morceaux de papier, les épluchures de fruits et légumes (coupées en petits morceaux), un peu de terre et un peu d'engrais.
- 2** Arroser un petit peu pour humidifier le tout
- 3** Couvrir le bocal avec du papier aluminium et faire des trous pour laisser respirer le compost
- 4** Placer le bocal dans un endroit à l'ombre et visible pour pouvoir l'observer régulièrement
- 5** Humidifier de temps en temps (ne pas tremper) si nécessaire
- 6** Observer la transformation pendant quelques semaines *Au bout de 3 semaines, les déchets organiques ont disparu et se sont transformés en compost*
- 7** Récolter le compost *Au bout de 4 semaines, le compost est prêt à être utilisé pour le potager ou les plantations*



## Expérience :

Dessine chaque semaine à quoi ressemble ton compost pour voir l'évolution des déchets organiques en terreau.



Pour aller plus loin

Regarde l'émission c'est pas sorcier : le biogaz, une solution pour remplacer les énergies fossiles sur [www.youtube.com/watch?v=wwl05u5U9vo](http://www.youtube.com/watch?v=wwl05u5U9vo) ou scannes le QR Code.



**Réponses**  
Jeu 1 : De bas en haut et de gauche à droite : matières brutes, minéralisation directe, décomposition, absorption, élément nutritifs, minéralisation, humus  
Jeu 2 : Les os, les aliments cuits, les restes de viandes et de poissons et le pain peuvent attirer les vers et ne doivent pas être compostés.



**Christian Ruault,**  
Vice-Président de  
l'Agglomération Saumur  
Val de Loire,  
en charge de la gestion  
et de la valorisation  
des déchets,  
Maire de  
St-Philbert-du-Peuple

## ÉDITO

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire du 10 janvier 2022 a permis d'accélérer la transition des modes de production et de consommation au quotidien. Elle instaure à partir du 31 décembre 2023 l'obligation pour les collectivités de généraliser le tri à la source des « biodéchets » aux usagers. C'est pourquoi, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, via Kyrielle, le service Déchets Ménagers, travaille depuis plusieurs années sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et propose des solutions de valorisation des biodéchets. Trier séparément les biodéchets permet de réduire jusqu'à 30 % le poids de votre poubelle d'ordures ménagères et une meilleure valorisation que l'incinération.



## QU'EST-CE QU'UN BIODÉCHET ?

Un biodéchets est un déchet biodégradable issu de l'entretien des parcs et jardins (déchet vert) ou issu de la préparation ou consommation de repas (déchet alimentaire).

## UNE KYRIELLE DE BIODÉCHETS, UNE KYRIELLE DE SOLUTIONS

Pour accompagner les usagers, Kyrielle propose :

- des composteurs individuels
- des composteurs partagés (sur 55 sites géolocalisés sur l'appli Kyrielle), libres d'accès et entretenus.
- un service de location de broyeur (pour un broyage de branches en autonomie ou accompagné d'un agent de Kyrielle), permettant de récupérer le broyat pour pailler ou enrichir vos sols. Pour rappel, le brûlage de végétaux à l'air libre est passible de 750€ d'amende.

- des points d'apport « biodéchets » en phase de test sur Saumur afin de développer cette filière. Découvrez leurs localisations sur la carte de l'Appli Kyrielle.
- ...Et bien-sûr un caisson dédié aux végétaux toujours disponible dans toutes les déchèteries du territoire.

En parallèle, grâce au dispositif « Zéro Déchet », Kyrielle poursuit son accompagnement au sein des associations, entreprises, établissements ou écoles pour diminuer, dès la source quand c'est possible, la quantité de déchets. Enfin, souvenez-vous que le meilleur déchet c'est celui que l'on ne produit pas et qu'il suffit d'y penser pour chacun de vos achats.

**Plus d'informations sur l'application Kyrielle ou sur [www.saumur-aggloproprete.fr](http://www.saumur-aggloproprete.fr).**



### Kyrielle

201 bd Jean Moulin - 49400 Saumur  
02 41 50 44 67 - [accueil@agglopropre49.fr](mailto:accueil@agglopropre49.fr)  
[www.saumur-aggloproprete.fr](http://www.saumur-aggloproprete.fr)



**Philippe Chalopin,**  
Président de la  
Communauté de  
Communes  
Baugeois-Vallée,  
Premier Vice-Président  
du Conseil Départemental,  
Maire de Baugé-en-Anjou

## ÉDITO

Une année bien remplie s'achève sur Baugeois-Vallée. Les élus ont poursuivi leurs efforts pour continuer à dynamiser notre territoire. La perspective commune de la Transition Écologique et Énergétique, est devenue un sujet prioritaire. Nous nous engageons à faire en sorte que nos actions menées aient une forte dimension durable.

Les élus communautaires ont approuvé le bilan à mi-parcours du Plan Climat Baugeois-Vallée en septembre. Les projets aboutis sur le territoire démontrent que nous sommes sur la bonne voie. On peut se féliciter des actions déjà réalisées telles que la rénovation énergétique de plusieurs bâtiments publics, la construction de la station BioGNV ou encore la charte du tourisme éco-responsable, sans oublier l'optimisation de l'exploitation du service déchets... La transition écologique passe aussi par les mobilités, une compétence qui conduit à favoriser l'écomobilité auprès des entreprises avec le programme Mobil'Ethic. Il nous faut cependant aller encore plus loin et plus vite. Il nous reste encore des défis à relever pour les trois prochaines années et pas des moindres. Ainsi, il faut se pencher sur la ressource en eau, le développement de productions d'énergies renouvelables, l'alimentation locale et durable tout en poursuivant la décarbonation de la mobilité. Si les initiatives privées sont très encourageantes, elles doivent être complétées par l'action publique et les collectivités doivent montrer l'exemple !

En 2018, le territoire produisait 120 GWh d'énergie :

- **65 GWh d'énergie de récupération** (électricité produite par l'UVE Salamandre à Lasse)
- **60 GWh d'énergie renouvelable - ENR** (principalement du bois-énergie, des pompes à chaleur et un peu de photovoltaïque)

En 2022, on peut estimer que le territoire produit 152 GWh d'énergie, soit une augmentation de 33 % :

- **79 GWh d'énergie de récupération** (64 GWh d'électricité + 15 GWh de chaleur fatale via les serres)
- **73 GWh d'énergie renouvelable** (avec la mise en service des 3 éoliennes de Chigné - 14 GWh)

La production va encore augmenter en 2023-2024 avec la mise en service de la centrale solaire de Chavaignes (6 GWh), l'unité de méthanisation de Pontigné (15 GWh), la centrale solaire de 7 ha de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), la pose de panneaux solaires de 3 ha sur le bassin rétention Salamandre (2,5 GWh) ou en toitures, la pose d'ombrières des bâtiments, des communes et de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) mais aussi l'unité de méthanisation de Lasse qui viendra finaliser le programme ECOCIR et dont les travaux ont déjà débuté.

Il faut encore développer des projets d'ENR, privés et publics, pour viser la couverture de nos besoins en énergie, en parallèle de la réduction de nos consommations énergétiques (via la rénovation des bâtiments publics et des logements, la relocalisation de l'alimentation, le développement des déplacements actifs et décarbonés...).

*Je vous souhaite une bonne  
et heureuse année à tous.*



## INFO DÉCHÈTERIES

Les travaux de réhabilitation des 3 déchèteries de Baugeois-Vallée (Baugé - Beaufort - Noyant) ont démarré fin 2023 et devraient se terminer courant 2025. L'accès et les dépôts seront réaménagés. L'objectif est de proposer plus de filières de tri (jouets, plastiques durs, articles de sport, pneus, zone de réemploi...) afin d'apporter plus de services aux usagers qui ont accès aux 3 déchèteries du territoire, il y aura toujours une déchèterie accessible. À noter qu'en amont, pour la déchèterie de Beaufort-en-Anjou, la voirie sera également refaite pour un confort de conduite et de meilleure qualité.

## Les infos pratiques du service Gestion des déchets

### COMMENT JOINDRE LE SERVICE ?

- Par téléphone : **02 41 92 52 72**
- Par mail : [dechets@anjoubleucommunaute.fr](mailto:dechets@anjoubleucommunaute.fr)
- À l'accueil : 4 Rue de la Roirie à Segré  
9h à 12h et 14h à 17h du lundi au jeudi et 16h30 le vendredi

### QUELS SONT LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES ?

Ils sont consultables sur :

- le calendrier de collecte
- [www.anjoubleucommunaute.fr](http://www.anjoubleucommunaute.fr)
- l'application intramuros

### J'AI REÇU UNE CARTE DE DÉCHÈTERIE PAR COURRIER, PUIS-JE L'UTILISER ?

Cette nouvelle carte doit d'abord être débloquée. Pour cela, vous pouvez appeler ou envoyer un mail avec le numéro de la carte et vos coordonnées.

### LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES PEUVENT-ILS CHANGER ?

Oui, pour la sécurité de tous, en cas de fortes chaleurs, vent violent, neige, verglas...

Avant de venir en déchèterie, vérifiez les horaires (sur intramuros ou le site internet).

### EN CAS D'EMMÉNAGEMENT ?

Contactez notre service pour créer un compte usager et pour obtenir :

- Un bac pour la collecte des ordures ménagères
- Une carte d'accès aux déchèteries
- Les consignes de tri et le calendrier de collecte
- Un composteur (tarif selon la taille choisie)
- Les tarifs de la redevance incitative

### EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT ?

Contactez notre service pour :

- Rendre le bac d'ordures ménagères et la carte de déchèterie
- Clôturer votre compte usager
- Laisser sur place le composteur

### UN BAC CASSÉ, ABÎMÉ (COUVERCLE, ROUE, CUVE) ?

Contactez le service pour fixer une date de réparation ou d'échange (gratuit).

### UNE CARTE DE DÉCHÈTERIE PERDUE, CASSÉE ?

Contactez le service pour le signaler et obtenir une nouvelle carte (payant).

### COMMENT COMPOSTER MES BIODÉCHETS ?

- Le compostage en tas
- La fabrication de votre composteur (plans disponibles sur notre site internet)
- L'acquisition d'un composteur auprès du service
- L'achat d'un composteur dans le commerce

### QUEL JOUR MON BAC EST-IL COLLECTÉ ?

Consultez le calendrier de collecte reçu ou sur [www.anjoubleucommunaute.fr](http://www.anjoubleucommunaute.fr)

**Attention : en 2024 changement des jours de collecte pour pratiquement toutes les communes.**



**Xavier Dupont,**  
Président de  
la Communauté de  
Communes  
Touraine Ouest  
Val de Loire

## ÉDITO

J'espère que ce nouveau numéro de la Salamandre vous permettra de vous éclairer sur nos actions de valorisation énergétique pour limiter l'impact de nos déchets sur l'environnement.

Nous souhaitons en effet, dans ce magazine, aller un peu plus loin sur ces sujets qui nous tiennent à cœur, toujours en collaboration étroite avec nos collègues du Maine et Loire. Cette Unité de Valorisation Énergétique que nous partageons, nous permet d'éviter de recourir à l'enfouissement des déchets, comme y sont contraints la majorité des autres territoires de l'Indre et Loire.

Pour autant, notre service se doit d'être constamment amélioré pour rechercher à être toujours plus vertueux, mais également pour répondre aux obligations légales qui s'accroissent.

Ainsi, nous avons organisé l'extension des consignes de tri au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Désormais c'est plus simple, tous les emballages sont à mettre dans le sac jaune.

Nous dotons en 2024 la partie sud du territoire de bacs pour faciliter la collecte des ordures ménagères résiduelles (sac noir). Je profite de l'occasion pour vous rappeler que le sac jaune doit être posé à côté ou sur le bac noir (ni dedans, ni noué au bac).

Nous avons aussi une nouvelle priorité en 2024, c'est d'amplifier le compostage. Il devient essentiel de ne plus jeter de matière fermentescible dans nos ordures ménagères car il est plus économique et bien plus utile de les composter chez soi. C'est immédiatement valorisé, c'est moins de transport, moins de coût et surtout moins de carbone. Nous sommes nombreux à avoir adopté le geste du compostage, si vous n'avez pas encore passé le pas, nous pouvons vous conseiller et vous proposer une solution adéquate. Tous les ans, nous mettons à votre disposition des composteurs à prix très réduits !

Pour toutes questions n'hésitez pas à nous contacter ou consulter notre site web ([cctoval.fr](http://cctoval.fr)).

Très cordialement,

## LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023 ONT REPRÉSENTÉ UNE ÉTAPE IMPORTANTE VERS UNE GESTION PLUS RESPONSABLE DE NOS DÉCHETS

### En cette année 2024 :

Le compostage des déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par les micro-organismes vivants) devient obligatoire, disposition introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire. C'est pourquoi les services la C.C. Toval met à la disposition de tous les foyers des solutions de compostage, par l'achat à coût réduit de 3 types de composteurs :

- Composteurs en bois, pour habitation avec jardin, 2 tailles : 300 litres (10 €) et 600 litres (20 €)
- Lombricomposteur pour habitation sans jardin (40 €)

Tous les foyers du territoire, collectés en porte à porte, non encore équipés seront dotés d'un bac gris pour les ordures ménagères et de rouleaux de sacs jaunes pour le tri des emballages.

- Le bac de collecte des ordures ménagères et les sacs jaunes Les poubelles sont à sortir impérativement la veille au soir du jour de passage de la collecte,
- Le bac doit être présenté de façon visible, avec la poignée côté rue, et le sac jaune posé à côté ou sur le bac noir.



Le papier et le verre sont toujours collectés dans les points d'apport volontaires de votre commune.

Adopter les bons gestes de tri est une action essentielle pour valoriser nos déchets, encourager les cercles vertueux du recyclage et diminuer notre empreinte sur l'environnement. Soyons prêts à accueillir ces changements et à jouer un rôle actif dans la protection de notre planète !

### C.C. TOVAL

ZI la Petite Prairie  
1, impasse Clé des Champs - BP 35 - 37 140 Bourgueil  
02 47 97 89 75 - [contact@smipe-vta.net](mailto:contact@smipe-vta.net)  
[cctoval.fr](http://cctoval.fr)



# 3RD'Anjou

## SYNDICAT POUR LA RÉDUCTION, LE RÉEMPLOI ET LE RECYCLAGE DE DÉCHETS EN ANJOU



**David LAGLEYZE,**  
Président des 3RD'Anjou

### ÉDITO

Après 2 années d'existence, notre syndicat poursuit son travail d'harmonisation avec une vaste opération de conteneurisation sur le secteur Lionnais. Cet investissement conséquent est le résultat de notre choix politique de privilégier le porte à porte comme mode de collecte principal sur le territoire. Souhaité par vos élus, il permet une meilleure qualité du tri et un niveau de service à l'usager plus adapté à notre syndicat rural.

Au-delà de l'harmonisation, votre syndicat s'investit sur les sujets à venir et notamment les bioressources, sujets d'actualité, qui sont au centre de nos attentions et restent encore insuffisamment traités. Les 3RD'Anjou héritent des politiques de nos 4 anciens syndicats très

volontaristes quant au déploiement de composteurs sur le territoire. Comme vous le savez, il faut désormais accélérer sur ce sujet pour éviter d'alourdir nos poubelles avec de la matière compostable dont le retour à la terre est plus vertueux pour l'environnement. Ainsi, nous poursuivons le déploiement des composteurs sur le territoire, en collaboration avec le SIVERT, pour renforcer l'équipement des usagers. Je vous invite donc à vous inscrire via le site internet et participer ainsi à une session de formation à l'issue de laquelle un composteur subventionné vous sera remis.

**Tous mes vœux  
pour cette nouvelle année 2024 !**

## L'ANNÉE 2024, RIME AVEC CHANGEMENTS ET HARMONISATION !

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 tous les usagers du territoire des 3RD'Anjou collectés en porte à porte seront équipés de 2 bacs. Un bac jaune pour les déchets recyclables et un bac gris pour les ordures ménagères. Les 2 bacs pourront être collectés par notre prestataire le même jour avec un camion bi-compartmenté, dissociant le tri d'un côté et les ordures ménagères de l'autre. Le jour de collecte peut avoir changé sur votre commune, consultez le site internet des 3RD'Anjou, rubrique : *Vos services > La collecte > Mon jour de collecte* ou sur le calendrier des 3RD'Anjou.

Pour une grande partie du territoire des 3RD'Anjou, la collecte des bacs sera réalisée avec un camion équipé d'un bras robotisé, permettant l'amélioration des conditions de travail pour les agents de collecte car il n'y a pas de manutention de bacs. La collecte robotisée permet ainsi la diminution des risques d'accidents puisque l'agent reste dans le camion. Elle s'effectue également plus rapidement en secteur rural et en zone pavillonnaire par rapport à une collecte traditionnelle, grâce au regroupement des bacs.

Pour pouvoir être collectés, les bacs devront être positionnés, la veille du jour de collecte, ouverture du couvercle côté rue (et couvercle fermé) et sur les marquages au sol lorsqu'ils sont présents.

#### Petit rappel des consignes de tri !

Tous les emballages se mettent dans le contenant jaune (MAIS QUE les emballages). Les objets tels que les cintres, les tubes, les tuyaux, les jouets, ou autres objets en plastique ne sont surtout pas à déposer dans le contenant jaune !!!

Les emballages doivent être vidés, aplatis mais surtout pas imbriqués les uns dans les autres.

#### 3RD'Anjou

Siège social : 103 rue Charles Darwin  
49 125 Tiercé  
02 41 59 61 73 - contact@3rdanjou.fr  
www.3rdanjou.fr

#### 2 accueils de proximité :

- 13 ZA la Promenade  
49750 Beaulieu-sur-Layon
- 2 rue d'Angers - Le Louroux Béconnais  
49370 Val d'Erdre-Auxence